



Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS – ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2025

Coordination et rédaction

Secrétariat à la condition féminine

Pour toute information :

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :

[Publications](#) | [Gouvernement du Québec \(Québec.ca\)](#)

© Gouvernement du Québec

Secrétariat à la condition féminine

ISBN 978-2-555-01827-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

CPA : Corps de police autochtones

CSEP : Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

ETC : Équivalent temps complet

MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MH : Maison d'hébergement

MH2 : Maison d'hébergement de 2^e étape

MJQ : Ministère de la Justice du Québec

MSP : Ministère de la Sécurité publique

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

OH : Office d'habitation

PSL-U : Programme de supplément au loyer d'urgence

RRSSSN : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

SCF : Secrétariat à la condition féminine

SHQ : Société d'habitation du Québec

SSSP : Structure de services de soutien partagés

Table des matières

Introduction.....	5
Suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires – État d’avancement au 31 mars 2025	6

Introduction

Au printemps 2021, le gouvernement du Québec a annoncé le lancement des [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#) (Actions prioritaires) sous la coordination de la vice-première ministre, avec l'accompagnement de la ministre responsable de la Condition féminine et la participation du ministre de la Justice, du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, du ministre responsable des Affaires autochtones, de la députée de Lotbinière-Frontenac et du député de Chauveau.

Malgré les nombreuses actions¹ alors en cours en matière de lutte contre la violence conjugale et la violence faite aux femmes de manière plus globale, le Québec a été secoué en 2021 par une vague de féminicides. Ainsi, un nombre important de femmes ont perdu la vie dans un contexte de violence conjugale. Plusieurs intervenantes et intervenants estiment que le contexte d'urgence sanitaire lié à la pandémie mondiale de COVID-19 n'est pas étranger à l'augmentation des homicides conjugaux observée au cours de l'hiver 2021. Ce phénomène sans précédent commandait ainsi une action rapide, forte et concrète du gouvernement.

Les [Actions prioritaires](#) représentent des investissements de 222,9 millions de dollars sur 5 ans et comptent 13 actions, dont 4 touchent spécifiquement les populations autochtones.

Ce document présente l'état d'avancement des [Actions prioritaires](#) en date du 31 mars 2025. On peut y noter que l'ensemble des actions sont en cours de réalisation, que certaines seront poursuivies au-delà du plan d'action et que plusieurs d'entre elles ont déjà permis d'atteindre les cibles globales pour l'ensemble de la durée de la mise en œuvre prévue (de 2021 à 2026).

¹ La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021; le [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#); le [Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025](#); le [Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022](#).

Suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires – État d’avancement au 31 mars 2025

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
1. Augmenter significativement l’offre de services externes et le nombre de places des maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	MSSS	• Un nouveau montant de 2 M\$ a été réparti entre les organismes communautaires concernés, en plus du maintien des sommes versées depuis 2021-2022. Ce montant s’ajoute aux crédits versés dans le cadre de la Stratégie intégrée en violence. • 184 places créées ou consolidées depuis le 1^{er} avril 2021. • 272 nouveaux ETC embauchés. • Plus de 100 000 heures de services externes ajoutées. • Offre de services externes augmentée dans toutes les régions.	Création et maintien de 193 places et augmentation de l’offre de services externes.
	SHQ	• Du 1^{er} avril 2021 au 31 janvier 2025, 103 unités (10 projets) ont été réalisées dans 9 municipalités du Québec. • 130 nouvelles unités (6 projets) devraient être réalisées dans 5 municipalités du Québec d’ici le 31 mars 2026.	Ajout de 236 unités.
		• La distribution des unités a été faite aux offices d’habitation (OH). • Les MH ont été invitées à soumettre les dossiers des femmes admissibles au MSSS.	Augmentation de 100 unités du PSL-U réservées aux femmes victimes de violence conjugale, et maintien.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
		• Près d'une cinquantaine d'unités réservées aux Plans d'action étaient subventionnées en 2024-2025.² • Des unités en dehors des unités réservées ont aussi été octroyées à des OH.	
2. Augmenter le financement des organismes d'aide aux hommes violents afin de répondre plus rapidement aux besoins lors de situations de crise, et permettre la mise en place d'une application numérique pour mieux joindre les hommes qui hésitent à aller chercher de l'aide	MSSS	• En 2024-2025, un montant récurrent de 1,2 M\$ a été alloué aux organismes pour auteurs de violence conjugale. De cette somme 0,8 M\$ proviennent de la Stratégie intégrée en violence et 0,4 M\$ des Actions prioritaires. • En 2024-2025, 443 700 \$ ont été versés à Santé Québec pour versement à l'organisme Famille à cœur ayant développé des services pour auteurs de violence conjugale à Saint-Jean-sur-Richelieu, en Montérégie. ○ Les objectifs sont de rendre plus accessibles les services dans des localités moins desservies (points de services mobiles, télépratique ou consolidation des services existants); ○ La reddition de compte pour ce financement est attendue par Santé Québec au 30 juin 2025.	Augmentation de l'offre de services, accélération du délai de réponse et mise en place d'une application numérique.

² Ce sont les résultats globaux, incluant les PSL-U de l'action 23 de la Stratégie intégrée en violence 2022-2027.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
3. Pérenniser et bonifier le financement des cellules d'intervention rapide intersectorielles, afin d'en développer de nouvelles dans toutes les régions	SCF	• Depuis mars 2021, 16,7 M\$ ont été annoncés pour l'ensemble des cellules d'intervention rapide³. • Entre 2021 et 2023, quatre appels de projets ont permis le financement de cellules d'intervention rapide par projet ponctuel : ○ 28 projets de cellules dans les 17 régions ont été soutenus pour un montant total de 5,5 M\$ pour la durée des projets, généralement 3 ans. Les projets sont financés auprès de 14 organismes mandataires. • Depuis le début du financement des cellules d'intervention rapide par le SCF, les résultats sont les suivants : ○ 410 cellules de crises; ○ 132 formations d'appréciation du risque homicide et du fonctionnement de la cellule; ○ 2 770 personnes formée. 13 organismes mandataires de cellules d'intervention rapide sont financés à la mission spécifique depuis 2023-2024.	Consolidation ou création de 40 cellules ⁴ et présence d'un mécanisme de gestion de risque dans toutes les régions.
4. Déployer de nouvelles activités qui consolideront l'intervention de l'organisme SOS violence conjugale, soit une ligne d'écoute, de référence et de	MJQ	• Le nouveau système téléphonique IP est installé et fonctionnel depuis le 27	Mise en place d'un nouveau système téléphonique plus performant.

³ Ce sont les résultats globaux, incluant les investissements du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 (action 6).

⁴ La cible de 40 cellules créées ou consolidées ne sera pas atteinte, considérant que certaines cellules couvrent un plus grand territoire que celui qui était prévu. En effet, certaines cellules couvrent plusieurs municipalités régionales de comté ou même une région entière. La couverture de l'ensemble des régions du Québec sera priorisée plutôt que l'atteinte d'un nombre spécifique de cellules.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
clavardage 24/7, incluant une application mobile pour connaître les disponibilités dans les maisons d'hébergement en temps réel, ainsi qu'un projet interactif de sensibilisation des jeunes aux relations amoureuses saines et égalitaires		novembre 2024. Cet élément de la mesure est finalisé. - Le clavardage et le service de textos sont en fonction. - Depuis l'été 2022, les tablettes ont été distribuées à l'ensemble des maisons d'hébergement pour connaître les disponibilités de places en temps réel. Cet élément de la mesure est finalisé.	Système de clavardage et de textos disponible 24 h/24, 7 j/7. Accessibilité de l'application mobile dans une centaine de MH.
5. Faciliter la sortie d'un milieu dangereux pour les personnes victimes notamment de violence conjugale, en permettant à des personnes dont la vie ou la sécurité est menacée de bénéficier de mesures couvrant des dépenses liées entre autres au transport et à l'hébergement, les aidant ainsi à se reloger	MJQ	L'aide financière d'urgence visant la sortie d'un milieu dangereux est disponible dans toutes les régions du Québec sauf dans la région du Nord-du-Québec où des démarches sont en cours pour son adaptation et son déploiement.	Aide financière d'urgence disponible dans toutes les régions.
6. Ajouter des effectifs au sein des corps de police et des services correctionnels afin d'assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'interventions	MSP	18 ententes ont été conclues avec des corps de police municipaux et les projets sont déployés. Un projet avec la Sûreté du Québec est en cours de réalisation. - Les ententes ont permis l'ajout d'un total de 38 nouveaux effectifs.	15 ententes de financement conclues et 30 nouveaux effectifs déployés au sein des corps de police.
		- En date du 1er juin 2021, le Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire est disponible dans toutes les régions du Québec. - En 2024-2025, 775 évaluations ont été demandées et réalisées à l'échelle provinciale.	Service disponible dans toutes les régions du Québec.
7. Ajouter des effectifs en violence conjugale au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de bien informer et de mieux accompagner les victimes,	DPCP	2021-2022 : 35 ressources embauchées en violence conjugale. 2022-2023 : 10 ressources embauchées.	Maintien et formation d'effectifs au DPCP.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
et ce, dès leur premier contact avec l'appareil judiciaire		• 2023-2024 : 10 ressources embauchées. Incluant des procureures et procureurs, ainsi que du personnel de soutien administratif. • 2024-2025 : Maintien des ressources au sein du DPCP.	
8. Désigner, dans l'ensemble du Québec, à l'exception de la cour itinérante, des procureures ou procureurs pour traiter les dossiers suivant le principe de la poursuite verticale en matière de violence conjugale (un seul procureur du début à la fin)	DPCP	• 46 procureures et procureurs additionnels ont été embauchés dans le cadre de l'action 7 ci-dessus. • L'embauche de procureures et de procureurs additionnels permet d'assurer la poursuite verticale partout au Québec, sauf dans les cours itinérantes.	Maintien des 55 ressources (procureures et procureurs ainsi que personnel administratif) permettant le traitement des dossiers et la poursuite verticale (sauf dans les cours itinérantes).
9. Renforcer le rôle de coordination du Secrétariat à la condition féminine afin de réaliser les engagements gouvernementaux en matière de violence conjugale	SCF	• Dépôt final du Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire (CSEP) pour les Actions prioritaires et le Plan d'action spécifique 2020-2025 réalisé au printemps 2022. • Quatre états de situation annuels pour les Actions prioritaires sont réalisés (en date des 31 mars 2022, 2023, 2024 et 2025). • Création d'une nouvelle direction affectée aux dossiers de violence sexuelle et de violence conjugale. • Embauche de trois ressources additionnelles au SCF.	État de situation après six mois et suivis annuels.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
A1. Rehausser le financement des maisons d'hébergement d'urgence autochtones sur communautés conventionnées et en milieu urbain pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale	MSSS	Des montants supplémentaires ont été versés à une maison d'hébergement d'urgence autochtones en milieu urbain. Aussi, des sommes ont été versées aux établissements de santé et de services sociaux des trois nations conventionnées.	Augmentation et récurrence du financement à la mission globale.
A2. Soutenir des services de proximité culturellement pertinents pour accompagner dans leur guérison les hommes et les femmes autochtones, ainsi que leur entourage en contexte de violence conjugale et familiale	SCF	- Les crédits associés à cette mesure ont été investis dans l'appel d'intention 2021-2022 – Violences sexuelles et violence conjugale et familiale en contexte autochtone lancé le 8 septembre 2021. 14 projets ont été financés en mars 2022 dans le volet « Hommes et guérison » de l'appel d'intention. - En 2023-2024, le SCF a poursuivi le financement de ces 14 projets.	Cinq initiatives pluriannuelles sont soutenues dans le volet « Hommes et guérison ».
<i>SCF : projets principalement en prévention, sensibilisation et intervention auprès des hommes</i> <i>MJQ : projets d'intervention auprès des hommes et de leur entourage en ciblant davantage les clientèles judiciairisées</i>	MJQ	- L'appel de propositions a été lancé le 8 décembre 2021. - En mars 2022, le ministre a annoncé à quatre organismes que leurs propositions avaient été retenues. - En mars 2023, le ministre a confirmé à deux nouveaux organismes que leurs propositions avaient été retenues. - Ayant pris fin le 31 mars 2024, les normes d'attribution du Programme de soutien aux services pour contrer la violence conjugale et familiale en milieu autochtone ont été prolongée d'un an pour l'exercice financier 2024-2025.	Neuf collectivités bénéficient de cette mesure.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
		Il n'y a pas eu d'appel à de nouveaux projets, la reconduction du Programme a permis la poursuite de quatre projets sur les six déjà financés pour une année supplémentaire.	
A3. Soutenir le développement d'une offre de services de prévention et d'intervention culturellement pertinente et sécurisante en matière de violence conjugale et familiale au Nunavik, en collaboration avec les partenaires inuits	MSSS	- Action sous la responsabilité de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik (RRSSSN). - Les cibles globales ont été revues. - Le financement des infrastructures de deux des nouvelles ressources d'hébergement provient de la Société du Plan Nord (Kuujuaq et Kuujuarapik). - Des échanges se poursuivent entre la RRSSSN et les municipalités afin d'assurer la gouvernance des projets de Kangirsuk et Puvirnituq). 314 646 \$ ont été versés à la RRSSSN dans l'année financière 2024-2025.	Trois volets d'hébergement sécurisé sont déployés (Kangirsuk, Puvirnituq et Kuujuarapik). Un refuge pour les hommes (Kuujuaq).
A4. Ajouter du personnel en violence conjugale au sein de corps de police autochtones, afin d'assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'interventions	MSP	- Entente conclue pour la mise en place de la <i>Structure de services de soutien partagés</i> (SSSP). La SSSP est en place au sein de l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec. - À la suite de l'appel de projets visant l'augmentation des effectifs lancé en septembre 2021 : 19 ententes de financement ont été conclues avec les CPA en 2023-2024; - Cependant, il est à noter qu'à la demande de la communauté de	18 nouveaux effectifs en violence conjugale en place au sein des CPA.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
		Manawan (difficultés de recrutement), leur entente a été depuis résiliée. En date du 31 mars 2025, 18 nouveaux effectifs en violence conjugale et violence sexuelle ont été déployés dans les CPA. Des travaux de stabilisation sont en cours de réalisation pour inclure les ressources pour contrer la violence conjugale et la violence sexuelle dans les ententes sur la prestation des services policiers afin de les rendre pérennes.	

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec

